

J'INTÈGRE
LES MÉTIERS DU SOCIAL

TOUT-EN-UN
2024-2025

DEASS

**DIPLÔME D'ÉTAT
D'ASSISTANT
DE SERVICE SOCIAL**

Tout-en-un

**Daniela Levy
Charlotte Rousseau**

DUNOD

Maquette intérieure : Caroline Joubert © Atelier du livre

Mise en page : Belle Page

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2023

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-085598-8

Des autrices spécialistes

Daniela Levy

Diplômée en sciences sociales et sciences politiques, elle s'est spécialisée dans les enjeux liés à l'égalité, à la lutte contre les discriminations et aux démarches qualité dans le travail social, au travers de ses fonctions de coordinatrice d'actions humanitaires à l'international, puis de projets sociaux en France. Elle intervient dans le cadre de la formation continue, de la formation initiale et de l'accompagnement VAE, auprès de travailleurs sociaux en poste ou en formation. Elle est également sollicitée dans le cadre de missions d'évaluation, d'accompagnement de projets et de conférences. Elle intervient avec une pédagogie active et une démarche opérationnelle. Elle est enfin engagée dans les conseils d'administration de plusieurs associations qui agissent en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Charlotte Rousseau

Formatrice depuis 2012, elle intervient dans les écoles de formation des travailleurs sociaux. Elle a créé en 2014 Form&Sens-Consult, dispense des formations continues et anime des groupes d'analyse de la pratique professionnelle auprès des professionnels des champs éducatif, sanitaire et social. Elle est spécialisée dans l'analyse des modes d'accompagnement des personnes, les processus de professionnalisation, l'analyse systémique des organisations et la conduite du changement. Elle est également accompagnatrice VAE.

Sommaire

Partie 1

Le métier, la formation

- | | |
|--|----|
| 1. Le métier d'assistant de service social | 2 |
| 2. La formation d'assistant de service social | 3 |
| 3. Le référentiel de fonctions, de compétences et de formation | 5 |
| 4. Les épreuves de certification | 11 |

Partie 2

DF1 – Intervention professionnelle en travail social

Sous-partie 1

Le métier du travail social et la place de l'ASS dans l'intervention sociale

- | | |
|---|----|
| 1. L'histoire des métiers du travail social
et de l'intervention sociale | 15 |
| 2. Les champs d'intervention de l'ASS | 20 |

Sous-partie 2

La personne : développement, socialisation et construction identitaire

- | | |
|--|----|
| 3. L'identité | 24 |
| 4. Les besoins de l'individu | 25 |
| 5. Le développement de l'enfant | 30 |
| 6. Les processus d'attachement, de séparation
et d'autonomisation | 34 |
| 7. Le développement de l'adulte | 38 |
| 8. La notion de genre | 42 |
| 9. La socialisation et les représentations sociales | 46 |

Sous-partie 3 Le groupe et l'identité collective

10. Les dynamiques de groupe et l'influence sociale	50
11. La citoyenneté et la participation	55
12. L'insertion, l'intégration et l'inclusion sociale	60

Sous-partie 4 La méthodologie de l'intervention sociale

13. La bientraitance et la maltraitance	65
14. Le secret professionnel et le partage d'informations	72
15. Le cadre légal des projets en travail social	77
16. La méthodologie de projet	85
17. La méthodologie de l'Accompagnement social individuel (ASI)	94
18. La méthodologie de l'Intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC)	98
19. Les méthodes et techniques d'animation de groupes	101

Partie 3

DF2 – Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social

Sous-partie 1 Questions sociales et évolution des problèmes sociaux

1. L'expertise sociale	109
2. Les notions fondamentales en sociologie	111
3. Les notions fondamentales de la psychologie et des sciences de l'éducation	117
4. Les notions fondamentales de démographie et de statistiques	121
5. L'exclusion sociale et ses conséquences	124
6. La pauvreté, la précarité et l'accès aux droits	129

7. L'accès au logement	134
8. L'interculturalité	137
9. Les violences faites aux femmes	142
10. Les violences faites aux enfants	150
11. Les discriminations	157
12. La société de consommation	160
13. Les conduites à risques	164
14. Les évolutions des familles	169
15. La parentalité et l'autorité parentale	175
16. L'espace, le territoire et l'environnement	181

Sous-partie 2 Connaissance des différents publics

17. Le handicap	185
18. Le trouble du spectre autistique	191
19. Le vieillissement	195
20. Les personnes vulnérables	202
21. Les addictions et la toxicomanie	205
22. Le milieu carcéral	208
23. La psychiatrie	212

Sous-partie 3 Méthodologie de l'intervention professionnelle

24. Le diagnostic social territorial partagé	218
25. Techniques de recueil de données : l'observation	223
26. Techniques de recueil de données : le questionnaire	226
27. Techniques de recueil de données : l'entretien	228

Partie 4

DF3 – Communication professionnelle en travail social

Sous-partie 1

Les enjeux généraux de la communication

- | | |
|---|-----|
| 1. Les grands principes de la communication | 233 |
| 2. La communication verbale, paraverbale et non verbale | 237 |

Sous-partie 2

La communication professionnelle en travail social

- | | |
|---|-----|
| 3. La communication formelle et informelle | 241 |
| 4. La communication interne et externe | 243 |
| 5. Les réunions | 244 |
| 6. Les écrits professionnels | 248 |
| 7. Les usages et pratiques du numérique en travail social | 251 |

Sous-partie 3

La communication dans le cadre des dynamiques institutionnelles

- | | |
|---|-----|
| 8. La dynamique des organisations et le fonctionnement institutionnel | 254 |
| 9. La gestion des conflits et de la violence | 258 |

Sous-partie 4

Méthodologie de l'intervention professionnelle

- | | |
|---|-----|
| 10. La méthodologie d'élaboration des écrits professionnels | 263 |
|---|-----|

Partie 5

DF4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Sous-partie 1

Histoire, missions, fonctionnement des politiques publiques, de l'administration et des secteurs d'intervention du travail social

- | | |
|---|-----|
| 1. L'organisation administrative et politique de la France | 269 |
| 2. Les perspectives européennes et internationales
des politiques sociales | 276 |
| 3. La protection sociale et l'organisation du système de santé | 279 |
| 4. Le secteur social et médico-social | 287 |
| 5. La politique de la ville | 295 |
| 6. L'économie sociale et solidaire | 299 |
| 7. L'éducation populaire | 303 |

Sous-partie 2

Introduction au droit

- | | |
|---|-----|
| 8. La justice, les juridictions et le droit civil/pénal | 307 |
| 9. Le droit de l'action sociale et des familles | 312 |
| 10. Le droit de la santé | 317 |
| 11. Le droit du travail | 322 |
| 12. Le droit des étrangers | 327 |

Sous-partie 3

Histoire et évolution des politiques familiales

- | | |
|---------------------------------------|-----|
| 13. Les politiques familiales | 334 |
| 14. L'évolution du statut de l'enfant | 339 |
| 15. La protection de l'enfance | 345 |

Sous-partie 4 Travail en équipe, en partenariat et en réseau

16. Les définitions de partenariat, réseau et coordination	351
17. L'approche pratique des réseaux et partenariats	354
18. Le travail en équipe	357
19. Les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail	359

Sous-partie 5 Méthodologie de l'intervention professionnelle

20. La méthodologie du développement social	363
---	-----

Partie 6

Méthodologie de la recherche, aide à la rédaction du mémoire

1. Les objectifs du mémoire, cadre réglementaire	366
2. Comprendre la démarche de problématisation	369
3. La structuration du mémoire	372
4. La méthodologie de la recherche documentaire	380
5. La méthodologie de l'enquête	387
6. Les conseils pour organiser son temps, proposition de planning	393

Partie 7

Préparation aux oraux

1. Connaître les principes généraux et le déroulé des soutenances orales	396
2. Communiquer efficacement à l'oral	403
3. Gérer son trac et son stress	407

Partie 1

Le métier, la formation

L'assistant de service social (ASS) est un professionnel incontournable du champ du travail social. Sa place singulière en fait une personne-clé dans la création des conditions permettant l'amélioration des conditions de vie des personnes, le développement de leur autonomie et la prévention des difficultés.

L'ASS est un professionnel de terrain, qui exerce en relation avec un important tissu d'acteurs des champs éducatif, sanitaire, judiciaire. Il propose aux personnes et aux groupes un accompagnement adapté à leurs besoins particuliers. Son intervention se résume en 4 grandes missions :

- **Évaluer la situation singulière des personnes** : violences conjugales, endettement, précarité de l'emploi, difficultés liées au logement, problématiques de santé ayant un retentissement sur l'existence, épuisement des aidants familiaux, etc.
- **Conseiller et orienter** : l'ASS a une fine connaissance de l'ensemble des dispositifs et des aides pertinentes pour les personnes (CAF, départements, associations...). Il joue un rôle central dans l'information et l'accès aux droits.
- **Accompagner** : l'ASS écoute, suit l'évolution de la situation des personnes, adapte son intervention aux nouveaux besoins de la personne. Il fait preuve de souplesse, de flexibilité et de réactivité.
- **Contribuer au développement social local** : l'ASS est un acteur-clé du développement social local. Il a une connaissance des problématiques des publics, des politiques sociales. Il maîtrise la démarche de diagnostic social et territorial. Il contribue à la mobilisation des acteurs du territoire dans le but d'ajuster les priorités d'action aux besoins des personnes accompagnées.

1 Conditions d'accès à la formation

La formation d'ASS est accessible pour toute personne titulaire du baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau IV.

2 Organisation générale de la formation

La formation se déroule en 3 ans et comporte :

- 1 740 h d'enseignements théoriques ;
- 1 820 h de formation pratique (stages), soit 52 semaines :
 - 8 semaines de stage sont réalisées la 1^{re} année ;
 - 44 semaines de stage sont réparties entre la 2^e et la 3^e année.

3 Allègements et dispenses

L'allègement signifie que le candidat n'est pas obligé de suivre les temps de formation dispensés, mais qu'il doit se présenter aux épreuves de certification.

La dispense signifie que le candidat est dispensé du temps de formation et de l'épreuve de certification.

Tableau des allègements et dispenses DEASS

Diplôme attesté	Allègements / dispenses possibles	Stages obligatoires et volume horaire à effectuer	Certifications obligatoires
Conseiller en économie sociale et familiale Éducateur de jeunes enfants Éducateur spécialisé Éducateur technique spécialisé Niveau 5, diplômés jusqu'en 2020	Allègements possibles sur l'ensemble des DC	Allègement de 16 semaines	À réaliser en totalité

Diplôme attesté	Allègements/ dispenses possibles	Stages obligatoires et volume horaire à effectuer	Certifications obligatoires
Conseiller en économie sociale et familiale Éducateur de jeunes enfants Éducateur spécialisé Éducateur technique spécialisé Niveau 6, diplômés jusqu'en 2021	Allègements possibles DC 1 et DC 2 Dispense des cours et des certifications des DC 3 et DC 4	Allègement de 16 semaines	Certifications des DC 3 et DC 4
Licence professionnelle/ Licence Sciences humaines et sociales Niveau 6	Allègements possibles sur certains contenus disciplinaires à évaluer selon la licence obtenue Les volumes horaires dispensés varient suivant la licence pro obtenue	Aucun allègement ou dispense	À réaliser en totalité
Master 2 Sciences humaines et sociales	Allègements possibles sur certains contenus disciplinaires à évaluer selon le contenu du master Dispense Anglais et numérique	Aucun allègement ou dispense	À réaliser en totalité

Le référentiel de fonctions, de compétences et de formation est défini par l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social.

1 Le référentiel de fonctions

Le référentiel de fonctions de l'ASS décrit les activités réalisées par l'ASS. Ces activités s'adaptent dans la forme, leur durée, leurs modalités, en fonction du contexte d'exercice.

Fonction 1 : Accueil et écoute des personnes	
Description de la fonction	Activités de la fonction
L'assistant de service social accueille les personnes. Centré sur la demande des personnes, il utilise des techniques d'entretien spécifiques pour recueillir leurs attentes et leurs besoins et comprendre la situation. En instaurant un cadre confidentiel à l'accueil des personnes, il crée une relation de confiance pour favoriser leur expression.	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les personnes dans le respect de la confidentialité. • Instaurer une relation de confiance avec la personne. • Recueillir l'expression des personnes en utilisant des techniques d'entretien. • Analyser les demandes des personnes pour comprendre la situation.

Fonction 2 : Évaluation, conseil et orientation	
Description de la fonction	Activités de la fonction
L'assistant de service social évalue les attentes et les besoins des personnes pour identifier les réponses adaptées à leur situation et à leurs capacités d'agir. Il dispense les informations et les conseils nécessaires pour une évolution positive des situations. Il propose des relais lorsque les situations le justifient.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la situation des personnes en tenant compte de leurs potentialités et de leur environnement. • Informer les personnes sur leurs droits et les dispositifs ou services adaptés à leur situation. • Conseiller les personnes sur les actions ou démarches à entreprendre pour améliorer leur situation. • Orienter les personnes vers les interlocuteurs ou les services appropriés.

Fonction 3 : Accompagnement social individuel

Description de la fonction	Activités de la fonction
<p>L'assistant de service social construit avec les personnes un projet d'accompagnement social s'inscrivant dans la durée et visant à favoriser leur autonomie. Dans ses propositions, il prend en compte les potentialités des personnes et celles de leur entourage, ainsi que les moyens d'intervention des diverses institutions. Il recherche l'adhésion des personnes pour la mobilisation des ressources à disposition. Tout au long de l'accompagnement, il évalue avec les personnes l'évolution de leur situation pour ajuster les actions engagées. Dans l'intérêt des personnes et dans le respect du droit et de la réglementation en vigueur, il transmet des éléments d'information relatifs à la situation et nécessaires au déroulement de l'accompagnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un soutien en mobilisant les ressources propres de la personne et celles de son environnement. • Élaborer avec la personne un plan d'action pour mener l'accompagnement social individuel. • Mobiliser les réseaux de partenaires appropriés. • Assurer un rôle d'interface entre les personnes et les acteurs concernés par les situations. • Mettre en œuvre le plan d'action en évaluant en continu avec la personne l'évolution de sa situation. • Ajuster avec la personne le plan d'action. • Communiquer et transmettre les informations strictement nécessaires à l'évolution de la situation.

Fonction 4 : Accompagnement social collectif

Description de la fonction	Activités de la fonction
<p>L'assistant de service social impulse des projets et soutient des initiatives collectives en faveur des personnes souhaitant s'inscrire dans une dynamique de partage autour de préoccupations communes. Il réalise un diagnostic partagé avec les personnes ou les partenaires pour définir le projet et mobilise différentes méthodologies d'intervention collective en les adaptant au contexte des situations rencontrées et aux territoires. L'accompagnement social collectif vise à la promotion et à l'autonomie des personnes dans leur environnement et sur leur territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer avec les personnes les projets d'accompagnement social collectif. • Mettre en œuvre avec les personnes les projets d'accompagnement social collectif en les évaluant en continu. • Mobiliser les ressources des personnes. • Mobiliser les réseaux de partenaires appropriés sur le territoire. • Assurer le lien entre les personnes et les acteurs concernés par les situations. • Ajuster les projets d'accompagnement social collectif avec les personnes. • Communiquer et informer sur les projets d'accompagnement social collectif.

Fonction 5 : Conseil au développement des politiques sociales et territoriales	
Description de la fonction	Activités de la fonction
L'assistant de service social propose son expertise à partir de ses connaissances des problématiques sociales, des politiques sociales et territoriales et de leur application. Il est force de propositions auprès des instances locales afin de développer des actions spécifiques et innovantes liées à son domaine d'intervention. Il s'appuie sur un réseau pluriprofessionnel et pluridisciplinaire pour élaborer ses contributions.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une démarche de veille professionnelle documentaire législative et réglementaire en matière de problématiques sociales et de politiques publiques. • Contribuer à la réalisation de diagnostics sociaux au niveau d'une institution ou d'un territoire. • Apporter un appui spécifique à l'intervention de divers partenaires ou des professionnels du champ éducatif, social ou médico-social.

2 Le référentiel de compétences

a. Domaines et blocs de compétences

Le référentiel de compétences se découpe en 4 domaines de compétences (DC), et en 8 blocs de compétences.

DC	Blocs de compétences
DC 1 – Intervention professionnelle en travail social	n° 1 : Intervention sociale individuelle
	n° 2 : Intervention sociale collective
DC 2 – Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social	n° 3 : Diagnostic social territorial
	n° 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial
DC 3 – Communication professionnelle	n° 5 : Expression et communication écrite et orale
	n° 6 : Communication professionnelle en travail social
DC 4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels
	n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

b. Compétences par domaines

Pour chaque domaine de compétences, le référentiel précise les compétences et les indicateurs de compétences. Voici la présentation des compétences de l'ASS par domaines.

DC 1 – Intervention professionnelle en travail social

- Instaurer une relation d'aide dans le respect de la singularité de la personne
- Favoriser l'expression de connaissances et de savoirs liés au parcours de la personne
- Recueillir des informations pertinentes sur la situation de la personne
- Analyser la demande et les besoins de la personne
- Évaluer une situation globale dans sa complexité
- Co-construire un projet d'accompagnement avec la personne concernée dans une approche globale de la situation
- Mobiliser les ressources de la personne et de son environnement
- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action
- Conseiller les personnes
- Mettre en place une démarche d'évaluation continue et ajuster son plan d'action
- S'inscrire dans une dynamique de développement social
- Identifier une problématique commune à un groupe sur un territoire
- Construire un projet d'accompagnement social collectif
- Mobiliser les ressources des personnes
- Accompagner et co-animer la mise en œuvre d'une intervention collective en favorisant la participation des personnes
- Évaluer et ajuster l'intervention collective avec les personnes et les groupes

DC 2 – Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social

- Observer et analyser l'environnement social, familial et territorial de la personne ou d'un groupe dans une approche globale et pluridisciplinaire
- Élaborer un diagnostic partagé avec les personnes, les groupes et les acteurs du territoire
- Contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé social et territorial
- Contribuer au développement de l'innovation sociale
- Développer et transférer ses connaissances professionnelles
- Assurer une veille professionnelle

DC 3 – Communication professionnelle

- Établir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique
- Représenter le service, l'établissement, l'institution
- Adapter sa communication professionnelle écrite et orale en fonction de l'interlocuteur et du destinataire
- Élaborer, gérer et transmettre une information dans le respect du secret professionnel
- Rédiger des écrits professionnels
- Concevoir et diffuser une communication adaptée sur le projet d'accompagnement collectif
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique

DC 4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Développer les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles
- Développer des actions partenariales et en réseau
- Partager ses connaissances au sein d'une équipe et d'un réseau d'acteurs pluriprofessionnels et pluridisciplinaires
- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Coordonner les acteurs contribuant au plan d'action
- Assurer un rôle de médiation
- Promouvoir l'accès aux droits, services et dispositifs

3 Le référentiel de formation

Le référentiel de formation précise les connaissances dispensées au cours de la formation. Les domaines de formation correspondent aux domaines de compétences, et font l'objet de la répartition suivante :

- Intervention professionnelle en travail social – 650 h
- Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social – 574 h
- Communication professionnelle – 248 h
- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 268 h

Chaque domaine de formation comprend des unités de formation.

DF 1 – Intervention professionnelle en travail social

- Histoire des métiers du travail social et de l'intervention sociale
- Champs d'intervention de l'assistant de service social
- La personne
- Le groupe
- La société
- La relation d'aide

DF 2 – Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social

- Questions sociales et évolution des problèmes sociaux
- Les représentations sociales
- Les différents publics
- Le territoire

DF 3 – Communication professionnelle

- Théories de la communication
- Communication en travail social
- Cadre institutionnel de la communication
- Écrits professionnels
- Les réunions
- Langue vivante étrangère

DF 4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Histoire, missions, fonctionnement des institutions du travail social
- Histoires et évolutions des politiques sociales
- Partenariats et réseaux
- L'équipe
- Différentes formes de médiation
- Introduction au droit

Chaque domaine de compétences est validé par 2 épreuves de certification, selon les modalités suivantes.

Certification du DC 1

Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve
Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective	Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique de deuxième année	<ul style="list-style-type: none"> Organisée par l'établissement de formation Écrit / 10 à 12 pages / Coef. 1 Soutenance orale individuelle (30 min) / Coef. 1
Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective	Présentation d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique de troisième année	<ul style="list-style-type: none"> Organisée par l'établissement de formation Écrit / 10 à 12 pages / Coef. 1 Soutenance orale individuelle (30 min) / Coef. 1
Certification du DC 1 : moyenne des 4 notes		

Certification du DC 2

Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve
Présentation d'un diagnostic social territorial	Dossier élaboré individuellement ou collectivement à partir du repérage d'une problématique sociale territoriale : construction d'un diagnostic partagé (observation, analyse et perspectives)	<ul style="list-style-type: none"> Organisée par l'établissement de formation Écrit / 10 à 12 pages / Coef. 1
Mémoire de pratique professionnelle	Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation des compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales, au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale	<ul style="list-style-type: none"> Épreuve en centre d'examen, organisée par la DREETS Écrit / 40 à 45 pages / Coef. 1 Soutenance orale individuelle / Coef. 1
Certification du DC 2 : moyenne des 3 notes		

Certification du DC 3

Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve
Élaboration d'une communication professionnelle	À partir du dossier du diagnostic social territorial, élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible	<ul style="list-style-type: none"> • Organisée par l'établissement de formation • Soutenance orale / Coef. 1
Étude de situation	Étude de situation à partir d'une situation construite par le centre de formation visant la rédaction d'une note sociale, d'un rapport d'évaluation, d'un compte rendu d'accompagnement destiné au dossier social...	<ul style="list-style-type: none"> • Organisée par l'établissement de formation • Épreuve écrite / Coef. 1
Certification du DC 3 : moyenne des 2 notes		

Certification du DC 4

Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve
Analyse d'une situation partenariale	Note d'analyse d'une situation partenariale à partir d'une intervention sociale issue de la formation pratique de deuxième ou troisième année	<ul style="list-style-type: none"> • Organisée par l'établissement de formation • Écrit / 8 à 10 pages / Coef. 1 • Soutenance orale / Coef. 1
Contrôle de connaissances sur les politiques sociales	Devoir sur table portant sur les connaissances des politiques sociales et élaboration d'une proposition d'action partenariale	<ul style="list-style-type: none"> • Organisée par l'établissement de formation • Écrit / Coef. 1
Certification du DC 4 : moyenne des 3 notes		

Partie 2

DF1 – Intervention professionnelle en travail social

Sous-partie

1

**Le métier du travail social
et la place de l'ASS dans
l'intervention sociale**

L'histoire des métiers du travail social et de l'intervention sociale

1 Les définitions du travail social

a. Une définition internationale du travail social

Le **10 juillet 2014**, à Melbourne, une définition internationale du travail social est adoptée.

Assemblée générale de l'IASSW (Association internationale des écoles du travail social)

Le travail social est une pratique professionnelle et une discipline.

*Il promeut le **changement** et le **développement social**, la **cohésion sociale**, le développement du **pouvoir d'agir** et la **libération des personnes**.*

*Les principes de **justice sociale**, de **droit de la personne**, de **responsabilité sociale collective** et de **respect des diversités** sont au cœur du travail social.*

Étayé par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous.

b. Une définition française du travail social

Le **6 mai 2017**, la France devient le premier pays en Europe à reconnaître et surtout à préciser officiellement dans sa législation ce qu'est le travail social.

Décret du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social, Code de l'action sociale et des familles, art. D. 142-1-1

*Le travail social vise à permettre l'**accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux**, à faciliter leur **inclusion sociale** et à exercer une **pleine citoyenneté**. Dans un but d'**émancipation**, d'**accès à l'autonomie**, de **protection** et de **participation des personnes**, le travail social contribue à **promouvoir, par des approches individuelles et collectives**, le **changement social**, le **développement social** et la **cohésion de la société**. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.*

*À cette fin, le travail social regroupe un ensemble de **pratiques professionnelles** qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des*

*principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des **personnes bénéficiant d'un accompagnement social**, celles-ci étant **associées à la construction des réponses à leurs besoins**. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière.*

*Le travail social s'exerce dans le cadre des **principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité** des personnes bénéficiant d'un accompagnement social.*

2 Une terminologie en constante évolution

Dans la définition française du travail social, nous retrouvons les notions et les termes-clés apparus ces dernières années dans le travail social. Ces mots font désormais partie intégrante des bagages incontournables des travailleurs sociaux :

- accès aux droits ;
- actions individuelles et collectives ;
- citoyenneté ;
- développement social ;
- inclusion sociale ;
- pluridisciplinarité ;
- autonomisation ;
- respect de la diversité.

Cependant, les notions de **secret professionnel, d'obligation de discrétion et de protection de la vie privée** sont absentes de cette définition. Il y a pourtant eu de nombreux débats au sujet de l'intégration de ces termes à la définition du travail social. Cela amènera peut-être à une évolution prochaine de la définition du travail social, pour y intégrer ces notions essentielles au travail social.

L'évolution de la terminologie traduit la volonté de mettre en adéquation les pratiques et le vocabulaire utilisé. Cela traduit également la volonté de donner du sens au travail et de partager une culture commune propre au travail social. Les mots traduisent l'intention.

De nombreuses évolutions ont été observées dans les mots utilisés pour parler du travail social. Aussi, le mot « **usager** » est aujourd'hui délaissé du fait de sa connotation économique. On lui préfère « **personne accompagnée** » ou « **personne accueillie** », l'intention étant d'humaniser les rapports.

Usager



Personne accompagnée/accueillie

De même, l'expression « **prise en charge** » est délaissée au profit du terme « **accompagnement** ». En effet, lorsque l'on prend en charge une personne, elle se repose sur nous. Cela pourrait sous-entendre que nous effectuons l'essentiel du travail et que nous indiquons la voie à suivre. En revanche, si nous accompagnons une personne, c'est elle qui décide du chemin à suivre et nous restons à ses côtés, pour soutenir ses démarches.

Prise en charge



Accompagnement

Accompagnement

Le terme provient du latin *cum-panem* qui signifie « celui qui mange du pain avec » et qui donnera le mot « copain » en français moderne.

L'évolution de la terminologie **humanise les rapports** et cherche à rendre la personne accompagnée actrice.

3 Les évolutions du travail social au cours de l'histoire

a. Approche sociohistorique

Le travail social a pris naissance dans la **question sociale du XIX^e siècle**. Il s'est construit progressivement et s'est **professionnalisé**. Il s'est donné un **sens** et une **légitimité**. Le travail social a évolué du curatif (santé) au préventif (social).

Trois grandes périodes peuvent être identifiées

Période 1	Période 2	Période 3
XIX ^e siècle	XIX ^e siècle	Depuis 1950
<ul style="list-style-type: none">Église/charitéCatholicisme social	<ul style="list-style-type: none">Réforme sociale dès 1900Bourgeoisie laïque	<ul style="list-style-type: none">ProfessionnalisationInstitutionnalisation

Trois enjeux sont inhérents au travail social, depuis sa création

Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3
Rapports complexes entre le travail social et le politique	Rapports complexes à la loi , tensions entre la légalité et la légitimité	Rapports complexes entre les groupes majoritaires ou dominants et la place des femmes et des minorités .

Des lois importantes ont permis de fonder et de faire évoluer le travail social

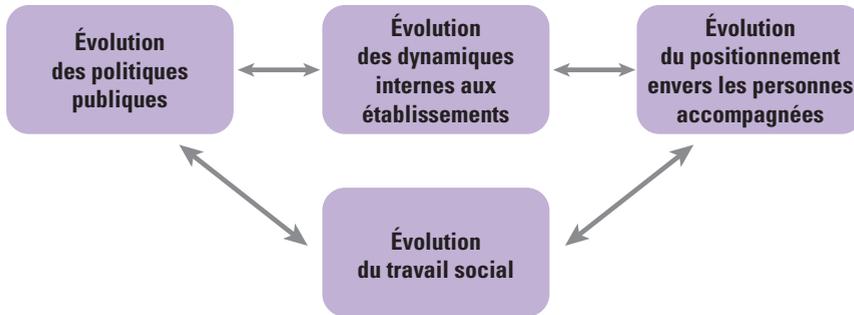
La loi fondatrice fut la loi du **30 juin 1975** relative aux institutions sociales et médico-sociales. Elle a consacré une rupture entre le sanitaire et le social. Elle a organisé pour la première fois l'offre sociale et médico-sociale comme un ensemble homogène et autonome. Cette loi sera fréquemment complétée et modifiée jusqu'à la loi du **2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale.

b. Le travail social aujourd'hui

Le travail social se trouve actuellement profondément **réinterrogé** et **bousculé** par les modifications structurelles de la société (décentralisation, dimensions européennes, mondialisation) :

- si après-guerre on évoquait un « État providence », aujourd'hui l'État se désengage et transfère certaines de ses compétences ;
- la situation sociale se dégrade, les incertitudes sur l'avenir et l'insécurité sociale concernent un plus grand nombre de personnes ;

- les organisations syndicales sont affaiblies ;
- une individualisation plus prononcée entraîne une perte des identités collectives et la psychologisation des enjeux sociaux ;
- la crise de la démocratie entraîne un sentiment de non-reconnaissance et la perte de confiance dans les élus.



c. La professionnalisation

Le travail social s'est progressivement professionnalisé. La professionnalisation a pour but de **protéger la profession** et d'amener à sa **reconnaissance** par l'ensemble de la société.

La professionnalisation implique l'organisation du secteur et la diversification des interventions

- Grande **variété des missions** : insertion sociale, prévention, soutien familial, etc.
- Grande **variété des types de public** : enfance, famille, personnes âgées, handicap.
- Grande **variété des structures employeuses** : collectivités locales, associations.
- Grande **variété des moyens** mis en œuvre : ingénierie sociale, action sociale d'intérêt collectif et développement social local, aide personnalisée et soutien psychologique, etc.
- Grande **variété de statuts** : secteur public et privé, employé, cadre, fonctionnaire, avec ou sans convention collective.

La professionnalisation implique certains critères et enjeux

- Une formation globale.
- Une pratique professionnelle autonome.
- Un langage et une culture professionnels.
- La possibilité pour chaque personne de construire un plan de carrière dans le secteur.
- Une organisation homogène de chaque profession et de ses activités.
- Des salaires cohérents avec les niveaux de qualification.
- Des compétences professionnelles reconnues.
- Une utilité sociale reconnue.
- Des principes déontologiques et éthiques communs.

4 Les quatre responsabilités des travailleurs sociaux

La professionnalisation implique aussi d'inscrire sa posture et son positionnement professionnels dans des enjeux de responsabilité.

Responsabilité morale	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs qui sous-tendent les pratiques professionnelles et qui leur donnent du sens. • Engagements que nous prenons envers la personne et la profession.
Responsabilité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de travail que les professionnels doivent respecter pour accomplir leur travail convenablement. • Liée à l'exécution du contrat de travail et/ou à des règles ou procédures de travail internes. • Passible de sanctions disciplinaires (avertissement, faute professionnelle, suspension, licenciement).
Responsabilité civile	<ul style="list-style-type: none"> • Obligation faite à toute personne de réparer le préjudice causé à une autre personne. • Permet à la victime d'obtenir une indemnisation pour un préjudice subi (art. 1382 à 1384 du Code civil). • Passible de dommages et intérêts. • L'employeur doit souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile.
Responsabilité pénale	<ul style="list-style-type: none"> • Obligation faite à toute personne, reconnue coupable par un tribunal, de répondre d'une infraction délictueuse ou criminelle. • Permet à la victime d'obtenir la condamnation et la sanction de l'auteur de l'infraction pénale. • Passible d'amende et d'emprisonnement, selon les textes de lois correspondant à l'infraction commise.

5 L'éthique et la déontologie

Les professionnels du travail social ont à trouver un équilibre et une **cohérence** entre l'éthique personnelle, l'éthique professionnelle et la déontologie de la profession. Au cours de leur formation et de leur parcours professionnel, les travailleurs sociaux ont à **intérioriser les valeurs** qui constituent l'éthique professionnelle. L'éthique permet de construire sa **conscience professionnelle** et son **identité professionnelle**.

Éthique	Déontologie
« Ensemble des conceptions morales de quelqu'un, d'un milieu » (<i>Le Robert</i>).	« Ensemble des règles et des devoirs régissant une profession » (<i>Le Robert</i>).
L'éthique relève d'un questionnement qui renvoie aux valeurs personnelles et professionnelles de la personne.	La déontologie relève d'un questionnement qui renvoie à la règle instituée et aux devoirs professionnels.
L'éthique relève de l' identité individuelle et collective .	La déontologie relève de l' identité professionnelle collective .
Exemple : respect de la vie privée, de la dignité et de l'intégrité d'une personne.	Exemple : charte, procédures, formation.

L'assistant de service social intervient dans des champs diversifiés, liés à l'histoire du « service social ». La profession tire ses racines de la charité chrétienne, des bonnes œuvres et de l'accompagnement des malades et des nécessiteux. Historiquement féminin, le métier d'assistant de service social s'est également fondé sur les premiers jalons des courants féministes.

1 Histoire du métier d'assistant de service social

a. Contexte économique, idéologique et socioculturel

L'émergence du service social est directement liée aux évolutions sociétales de la fin du XIX^e siècle :

- hausse fulgurante du travail à l'usine et précarisation du monde ouvrier, principalement dans les villes ;
- rupture des liens de solidarité traditionnels, fondés sur la famille (dispersion géographique, éclatement de la cellule familiale, baisse de l'influence religieuse) ;
- développement du travail des femmes et difficultés liées à la garde, à l'éducation et à la santé des enfants ;
- problèmes d'hygiène et de santé.

Sur le plan idéologique, la séparation de l'Église et de l'État marque le début du développement de la science, fondée sur la connaissance. C'est dans ce contexte que les classes ouvrières développent des stratégies collectives, dans un processus grandissant de lutte des classes, les opposant aux classes sociales possédant les moyens de production.

En parallèle, la place des femmes évolue. Placées sous la dépendance du père ou du mari, elles s'émancipent progressivement, donnant naissance aux premiers engagements féministes.

Le développement du travail des femmes conduit au développement des premières crèches, permettant à la fois une attention spécifique portée au bon développement de l'enfant, et la conciliation entre la vie personnelle et professionnelle des femmes.

b. Les premières « travailleuses sociales »

Les premières « assistantes de service social » comptent parmi les plus anciennes professionnelles des professions sociales : les premières travailleuses sociales exerçaient au sein des « résidences sociales » à la fin du XIX^e siècle, et leur fonction s'apparentait à celle, plus actuelle, de l'assistant de service social.

Céline Lhotte, fille d'un caissier de la banque de France, née en 1888, devient infirmière pendant la Première Guerre mondiale. Elle est à l'origine d'une réflexion de fond sur la fonction sociale de l'infirmière auprès des personnes malades : elle comprend la nécessité de développer la relation avec les blessés. Elle fait partie de ce courant pré-féministe ayant contribué à l'accélération de la professionnalisation et de la légitimation des infirmières, appellation qui était auparavant